

**DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
COMMUNE DE BLENOD LES PONT-A-MOUSSON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 septembre 2021**

Envoyé en préfecture le 17/09/2021
Reçu en préfecture le 17/09/2021
Affiché le 17/09/2021
ID : 054-215400797-20210914-2021_066-DE

Conseillers en exercice	27
N° d'ordre	2021/066

PAGE 1

Le quatorze septembre deux mille vingt et un, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le sept septembre deux mille vingt et un, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard BERTELLE, Le Maire.

Etaient présents : Bernard BERTELLE, Raymond VINCENT, Sylviane GARDELLA, Evelyne MASSENET, Christelle HAAKE, Michel MAUCHAUFFEE, Nicolas BARTHELEMY, Julien HEZARD, Nadine GONZALEZ, Claudy JACQUEMIN, Zahra SOUIRI, Martine CLAUDIN, Giuseppe CUCCHIARA, Hervé SCHMIDT, Dominique FAUCHER, Emmanuel GIARDOT, Patrice BOYER, Maria GONCALVES, Florian GOSSO, Davut KARAKUS, Laurence MEYER, Sabine THEIS

Absents excusés qui ont donné procuration : Cédric BOURZEIX représenté par Bernard BERTELLE, Sandrine GUARINONI représentée par Sylviane GARDELLA, Gaëlle DESLOGES représentée par Sylviane GARDELLA.

Absents : Rim KNAF, Karine BELIN-MAXANT

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Monsieur Raymond VINCENT, Secrétaire de séance.

AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°5 DU PLU DE DIEULOUARD

Le Conseil municipal,
Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de l'urbanisme ;
Vu le Plan local d'urbanisme de la ville de Blénod-lès-Pont-à-Mousson adopté le 17 décembre 2014 ;
Vu le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté par le Conseil municipal de la commune de Dieulouard par la délibération N°2013-66 en date du 11 avril 2013 ;
Vu le projet de modification n°5 du PLU de la commune de Dieulouard et notamment la délibération n°2020-205.

Considérant que la commune de Blénod-lès-Pont-à-Mousson fait partie des personnes publiques associées dans le cadre de cette révision.

Après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable sur la modification n°5 du Plan local d'urbanisme de la commune de Dieulouard.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.



Pour Extrait Conforme,
Le Maire
Bernard BERTELLE

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nancy – 5 place de la Carrière 54000 NANCY – dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ;